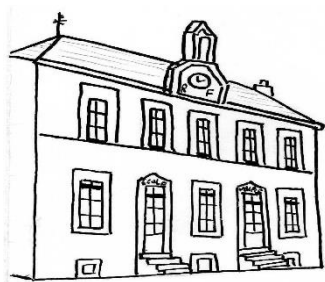


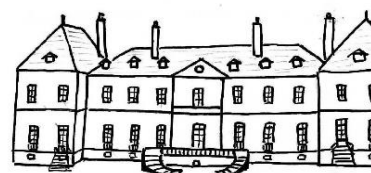
LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

Avril 2017 - N° 28



LE MOT DU MAIRE

Il y a un an nous faisons le constat que nos ressources locales étaient de plus en plus réduites par les diminutions des dotations de l'état. Cette année, notre bilan des recettes pour 2017 est alarmant. Les dotations réduites de 8,86 % en 2016 sont encore réduites en 2017 de 4,80 %. Entre 2009 et 2017, c'est plus de 25 % de dotations qui nous ont été supprimées.

A cela s'ajoute une baisse de recette des contributions directes. En 2016, du fait d'exonérations supplémentaires sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti, c'est encore une perte 4 % qui s'ajoute à nos pertes de recette.

Pour réduire cette hémorragie, j'ai proposé au conseil municipal lors du vote du budget 2017 d'augmenter nos quatre taxes de 2 %. C'est à l'unanimité que cette décision a été votée. Il est évident que cette augmentation n'arrivera pas à combler ce que nous avons perdu.

A ce jour, faire plus avec moins devient très compliqué, si ce n'est impossible. Il faut déjà faire autant avec moins.

Malgré tout, nos projets pour 2017 seront menés à terme. L'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées, le renforcement de la défense incendie par l'implantation d'un nouveau poteau, des rideaux neufs pour la salle de classe et enfin l'électrification de l'horloge de la mairie.

Comme tous les ans, courant mars, nos exploitants agricoles, aidés par notre employé communal et par le deuxième adjoint, ont remis en état nos chemins communaux. C'est environ 40 m3 de concassé qui ont été utilisés pour le reprofilage de ces voiries. Nous pouvons les remercier pour leur courage et leur civisme.

Un remerciement aussi aux 36 généreux donateurs qui ont participé à la souscription pour les travaux de notre église. C'est 6125 € qui ont été récoltés par la Fondation du Patrimoine qui a, elle, abondé ces dons de 30 %.

C'est donc 7800 € qui ont été reversés pour la restauration de notre patrimoine.

Quelle belle opération ! Encore une fois bravo à vous !

Les élections présidentielles achevées, c'est au tour des élections législatives les 11 et 18 juin prochains. Les volontaires pour tenir le bureau de vote seront les bienvenus. Vous pouvez vous adresser en mairie.

Depuis le mois de février les contrôles d'assainissement ont démarré dans la commune. Chez bon nombre d'entre vous les installations ont été visitées. Pour ceux qui n'ont pas encore pris rendez-vous, je vous rappelle les coordonnées de l'entreprise agréée pour ces contrôles :

- **Central environnement** à Ligny Le Châtel. Tel.03 86 47 51 77

Je vous souhaite un excellent printemps et de passer un agréable moment à la lecture de votre nouveau perciquois.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES CONSEILS

Réunion du vendredi 03 février 2017

1°) Action sociale en faveur du personnel :

En tant qu'employeur, la commune est tenue de contribuer à une action sociale pour son personnel. Mise en place du ticket restaurant, au seul personnel titulaire, qui présente plusieurs avantages : Participation employeur exonérée de charges sociales et fiscales à hauteur de 5,38 € par titre et jour travaillé ; libre adhésion ; utilisation simple.

Proposition : 60 tickets par an et par agent à hauteur de 8 € en valeur faciale. Prise en charge pour moitié par l'employeur et l'employé.

La commune règlera la totalité des chèques restaurant à EDENRED, et profitera de la gratuité des frais d'envois et de gestion. La partie payée par l'agent sera déductible de son salaire.

2°) Réévaluation annuelle de la participation à la complémentaire santé des employés communaux :

Nécessité de réajuster les montants afin de se conformer à la délibération initiale qui indique prendre en charge 25 % du montant de la mutuelle complémentaire santé des employés communaux à compter de février 2017 :

- 18,05 € / mois pour l'adjoint administratif
- 15,72 € / mois pour l'adjoint technique

3°) Maintenance préventive des points lumineux :

La participation communale est calculée sur un nombre de points lumineux et un nombre de visites.

Il convient de prévoir les modalités de participation de la commune lors du changement d'un de ces éléments.

- Nombre de visites annuelles : 3
- Le nombre de points lumineux de la commune est de **65** et non de 67.

Cette convention appliquera les dispositions du règlement financier et servira de base de calcul pour la participation de la commune pour l'année à venir.

4°) Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes :

Il ne paraît pas opportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, laquelle permet à la commune de déterminer librement l'organisation de son cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon une forme urbaine spécifiquement adaptée. Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes.

5°) Rétrocession d'une concession funéraire :

Madame Marie-José CLARE déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 41 euros et 16 cts.

6°) Informations diverses :

- Réflexion sur la création d'un syndicat d'eau et d'assainissement : La compétence eau et assainissement sera transférée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Une proposition du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois consistant à regrouper un maximum de communes et de syndicats des eaux au sein d'un « grand syndicat », permettrait de conserver cette compétence dès lors que ce syndicat regroupe des communes appartenant à trois communautés de communes différentes. Une réflexion à l'échelle de notre syndicat, en intégrant la commune de Flogny la Chapelle, qui en est le fournisseur d'eau, pourrait nous permettre de conserver un syndicat de taille humaine et économique. Ce syndicat regrouperait des communes de trois communautés de communes différentes.

Proposition : création d'un nouveau syndicat ou modification du syndicat existant en intégrant la commune de Flogny la Chapelle et prise de la compétence eau et assainissement.

Une autre solution pourrait être la création d'une SPL (Société Publique Locale).

Il a été convenu que chaque commune réfléchisse à ce projet et qu'une réunion des maires du SIAEP et de Flogny la Chapelle ait lieu d'ici fin mars 2017.

- Dégrèvements agricoles : Suite aux intempéries de l'année 2016, l'administration fiscale nous a fait parvenir une liste des terrains bénéficiant de dégrèvement. Les terrains communaux sont impactés par cette réduction. Nous avons décidé de faire bénéficier les locataires avec leur accord, de la déduction sur les baux 2017.

- Clôture CCAS : Un excédent de 847,80 € du budget CCAS sera transféré au budget principal 2017 de la commune.

- Transfert des pouvoirs de police du maire : Suite à la fusion des communautés de communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon, il convient de reprendre un arrêté portant opposition aux transferts de pouvoirs de police spéciale du maire au président de la communauté de communes Serein et Armance.

- Transfert de ZA : Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les zones d'activités économiques, et notamment de notre zone artisanale, à la CCSA. Différentes solutions sont possibles. Soit par acquisition avec contrepartie financière ou bien principe de gratuité de cession. Les modalités seront déterminées par délibérations concordantes.

La séance est levée à 22 h 40.

Réunion du vendredi 17 février 2017

1°) Demande d'autorisation de subvention pour l'accessibilité des bâtiments communaux :

Le montant estimé des travaux de la mise en accessibilité des bâtiments communaux s'élève à 32 500 € HT. Le conseil municipal décide que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2017 et charge monsieur le maire de solliciter toutes subventions possibles pour ces travaux auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental.

La séance est levée à 18 h 45.

Réunion du vendredi 17 mars 2017

1°) Approbation des comptes administratifs 2016

A l'unanimité, le conseil municipal délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 du budget principal, des budgets annexes de la Zone Artisanale et CCAS dressés par monsieur Daniel BOUCHERON, maire ; après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré par monsieur Maurice JAMBON.

- lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE ZA	
	en €		en €	
	Fonct	Invest	Fonct	Invest
Dépenses	159 269,98	94 490,09	0	0
Recettes	173 991,19	112 969,38	0	0
Résultats de l'exercice	+ 14 721,21	+ 18 479,29	0	0
Résultats reportés	55 860,37	- 23 785,92	- 3 875,57	- 3 729,22
Résultats définitifs	70 581,58	- 5 306,63	- 3 875,57	- 3 729,22

BUDGET CCAS	
Dépenses de Fonctionnement	1 617,04 €
Recettes de Fonctionnement	1 800,00 €
Résultat exercice 2016	182,96 €
Résultat exercice 2015 reporté	664,84 €
Résultat définitif exercice 2016	847,80 €

2°) Approbation des comptes de gestion BP, ZA et CCAS 2016 :

Le conseil déclare à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal, du budget annexe zone artisanale et du CCAS.

3°) Affectation de résultats 2016 :

- Compte administratif du BP 2016 présente un excédent de fonctionnement de **14 721,21 €**, et un excédent d'investissement de **18 479,29 €** pour le budget principal et pour le budget annexe de la zone artisanale, un déficit de fonctionnement de **3 875,57 €** et un déficit d'investissement de **3 729,22 €** ;

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les Résultats comme suit :

Budget Principal :

Pour mémoire résultat antérieur reporté :	en fonctionnement	55 860,37 € et
	en investissement :	- 23 785,92 €
Résultat de l'exercice 2016 :	en fonctionnement :	14 721,21 € et
	en investissement :	18 479,29 €
Excédent au 31 décembre 2016 :	en fonctionnement :	70 581,58 € et
Déficit au 31 décembre 2016	en investissement :	5 306,63 €
Reste à Réaliser en dépenses d'investissement au 31 décembre 2016		1 400,00 €

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement
(compte 1068 du budget 2017) : **6 706,63 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, l'excédent de 847,80 € est intégré au budget principal et donc :

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement
(ligne 002 en excédent du budget 2017) : **64 722,75 €** et

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement
(ligne 001 en déficit du budget 2017) : **5 306,63 €**

Budget Annexe Zone Artisanale :

Pour mémoire Résultat antérieur reporté :

en fonctionnement : **- 3 875,57 €** et en investissement : **- 3 729,22 €**

Résultat de l'exercice 2016 : fonctionnement **0 €**, investissement **0 €**

Déficit au 31 décembre 2016 : fonctionnement **3 875,57 €**, et investissement **3 729,22 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement

(ligne 001 en déficit du budget 2017) : **3 729,22 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement

(ligne 002 en déficit du budget 2017) : **3 875,57 €**

Budget Annexe CCAS :

Suite à la dissolution du CCAS de Percey en date du 31/12/2016, le budget annexe est supprimé.

Les actions sociales seront gérées directement par le budget principal

4°) Vote des subventions aux associations :

		2016	2017
65	Détail des subventions versées aux associations	1 460,00 €	1 000,00 €
6574	OCCE RPI	260,00 €	250,00 €
6574	AFM Téléthon	30,00 €	30,00 €
6574	Croix Rouge	30,00 €	30,00 €
6574	Restos du cœur	30,00 €	30,00 €
6574	Association Paralysés de France	30,00 €	30,00 €
6574	CIFA (2017:pas d'apprentis)	30,00 €	/
6574	MFR Toucy (1 élève)	30,00 €	30,00 €
6574	Yonne Alzheimer	30,00 €	30,00 €
6574	Sidaction	30,00 €	30,00 €
6574	Association sauvegarde Eglise de Percey	100,00 €	100,00 €
6574	Ligue contre le cancer	30,00 €	30,00 €
6574	Aides à domicile Flogny la Chapelle UNA (10 €/bénéficiaire)	50,00 €	50,00 €
6574	Comité des fêtes/club de l'Espérance + subvention apéro concert	230,00 €	230,00 €
6574	Société de chasse de Percey	30,00 €	30,00 €
6574	Fondation du Patrimoine	50,00 €	50,00 €
6574	Germi'Kids (parents d'élèves)	/	50,00 €
6574	OCCE Percey (voyage scolaire)	500,00 €	/

5°) Modification des indemnités des élus :

- Maire : de 580.44 passe à 580.37 euros,
- Adjoints : de 225.34 passe à 225.32 euros.

6°) Travaux accessibilité (choix des entreprises) :

Présentation de plusieurs devis afin de mettre aux normes d'accessibilité des bâtiments mairie/école et Salle des Fêtes :

Maçonnerie	YTHIER	7 350 € HT	FORTINI	7 159 € HT
Porte secrétariat/WC	YTHIER	460 € HT	FORTINI	727 € HT
WC extérieur :				
• Maçonnerie	YTHIER	980 € HT	FORTINI	1 742 € HT
• Plomberie	FORTINI P	865 € HT		
• Peinture	AUDIGE	491 € HT		

Plomberie salle des fêtes	FORTINI Pascal	348 € HT
Electricité	FM EGI	378 € HT

Garde au corps : BFS 2 127 € HT et DE SA 1 250 € HT

Le conseil décide de revoir ces deux entreprises afin de définir un projet précis.

Les entreprises retenues pour lesdits travaux : YTHIER, FORTINI Pascal, FM EGI et AUDIGE.

7°) Préparation du budget primitif 2017 :

Monsieur le maire donne lecture du budget prévisionnel 2017 afin de permettre aux conseillers municipaux d'émettre leurs avis.

Le conseil décide d'une augmentation de 2% des taux des quatre taxes afin de limiter un effet ciseaux qui mènerait la commune à une situation financièrement difficile.

8°) Informations diverses :

- Salle des Fêtes : La visite du SPANC a mis en évidence un problème de fissure de la fosse septique. Il est donc à prévoir un remplacement ou une réparation dans les prochaines années.
- Chemin des Esserties : le problème a été réglé entre la commune de Percey et Butteaux. Le chemin est redéfini et le bois coupé appartient à la commune de Butteaux.
- SIAEP : le prix de l'eau passe à 1,22 €

La séance est levée à 23 h

Réunion du vendredi 31 mars 2017

1°) Vote des taxes directes :

Augmentation de 2% du taux des taxes directes locales de 2017, soit :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Taxe Habitation	16,20	16,52
Fonciers Bâti	12,54	12,79
Fonciers non Bâti	48,35	49,31
CFE	17,59	17,94

Le produit fiscal attendu s'élève à 88 648 €, alors que le produit fiscal de 2016 s'est élevé à 88 933 € !

2°) Vote du budget principal 2017 :

Lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 220 592,75 € pour la section de fonctionnement, et à 60 106,63 € pour la section d'investissement.

3°) Informations diverses :

- SPANC : pas d'augmentation de la redevance 2017. Elle reste à 30 €.
- OM : la taxe des ordures ménagères est identique à 2016, soit 11,20% prélevés sur la taxe foncière.
- ComCom Serein et Armanche : taxes TH 4,23%, TF 2,95%, FNB 12,16%

4°) Questions diverses :

- Salle des fêtes :

Installation d'une poubelle sur le parking à proximité de la table

Sécurisation du barbecue à l'arrière de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h30



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT LOUP DE PERCEY

Loto du 19 mars 2017



Le 7^e loto de l'association s'est déroulé le dimanche 19 mars 2017.

Comme à l'accoutumée nous tenons à remercier les généreux donateurs, artisans, commerçants et particuliers qui nous soutiennent depuis longtemps, mais aussi les nombreux participants qui ont apprécié de passer un après-midi fort sympathique et de repartir avec tous les lots mis en jeu.

Les résultats de ce loto sont intégralement consacrés à l'entretien et la rénovation de notre église.

La Présidente Liliane ANDRE

Pour la sauvegarde de notre Eglise, patrimoine Culturel et Architectural de Percey

(Marie VILPOUX)

J'ai proposé à l'Association pour la Sauvegarde de notre église, d'éditer un recueil sur son histoire.

Cette brochure reprend toute l'histoire de l'église depuis le XIIème siècle et sera vendue à un prix très raisonnable lors des manifestations organisées par l'association et lui permettra de récolter des fonds nécessaires à l'entretien de ce bâtiment.

Je me suis aidée, pour ce faire, de divers documents des archives du département et surtout des « Notes Historiques » rédigées par Monsieur le baron Pierre André PIDOUX de la MADUÈRE et éditées, 30 ans plus tard, par son fils Albin en 1972.

Daniel BOUCHERON, notre maire, et Daniel BONNETAT qui en tant que conseiller municipal avait effectué de nombreuses recherches sur le passé de la commune, m'ont beaucoup épaulée dans ce long travail de recherches.

J'ai découvert lors de la lecture de ces « notes historiques », une famille PIDOUX hors du commun et me suis intéressée à son histoire.

M. le baron Pierre André PIDOUX de La MADUÈRE

Né à Dole (Jura) le 26 août 1878

Décédé le 7 décembre 1955, Le Perreux sur Marne

Docteur en droit, Juge au tribunal de Pontarlier, Archiviste paléographe, camérier de S.S. le pape Pie X et Ecrivain.

Marié le 4 mars 1902, Paris VII^e (75), avec Jehanne CAROL, née en 1873, décédée en 1954 à l'âge de 81 ans.

Ses enfants :

Sylvain PIDOUX de La MADUÈRE 1903-1969

Xavier PIDOUX de La MADUÈRE, sénateur de Seine-et-Oise 1910-1977

Et M. le Baron Albin PIDOUX de La MADUÈRE, né en 1904 - Décédé le 26 août 1987, à l'âge de 82 ans

Marié en 1945 avec Yvonne de La PERRIÈRE née en 1910 (fille d'Adrien de La PERRIÈRE et de Marie BAZIN de GRIBEAUVAIL 1878-1969). Décédée à Courbevoie en mars 2017 à l'âge de 107 ans et inhumée avec son époux dans le petit cimetière de Percey.

Cette famille originaire du Poitou, descend de Jean PIDOUX reçu médecin à Poitiers en 1571 puis à Paris en 1588, il accompagna Henri III en Pologne puis eut l'honneur d'être auprès de ce dernier et de Louis de GONZAGUE mais aussi d'Henri IV, un médecin «des plus savants de son temps» et, certains le prétendent, un «négociateur dans les affaires les plus importantes du royaume». Il mourut à Paris en 1610.

Sa fille Françoise PIDOUX donna le jour à un certain Jean de la FONTAINE (1621-1695) dont les belles fables ont enchanté notre enfance.

Louis, le cadet de ses deux fils, vint s'installer en qualité de médecin à Nozeroy (Jura) après son mariage - au terme dit-on d'une aventure romanesque - avec Françoise du PLESSIS proche parente du cardinal de RICHELIEU. Il y mourut en 1640.

C'est dans sa lignée qu'apparaît en 1749 Jean-Pierre PIDOUX, marchand épicier et bourgeois de Saint Claude, né en 1702 à Mièges.

Parmi ses enfants :

- Jean-Pierre (1751/1793), prêtre et prier des Feuillants à Aix-en-Provence, fut guillotiné à Marseille le 9 novembre 1793.

- Gaspard-Hyacinthe, officier royaliste, (1752/1793), se battit dans l'armée des Princes et fut grièvement blessé lors des combats de Valmy, Wissembourg et Landau où il mourut de ses blessures le 18 Septembre 1793. Il fut fait Chevalier de Saint Louis par le Comte de Provence en exil, et pris le nom de Chevalier de MADUERE, dénomination que l'on retrouve chez certains descendants de la famille en vertu d'un jugement de 1921 autorisant d'accoler "de la MADUERE au nom de PIDOUX".

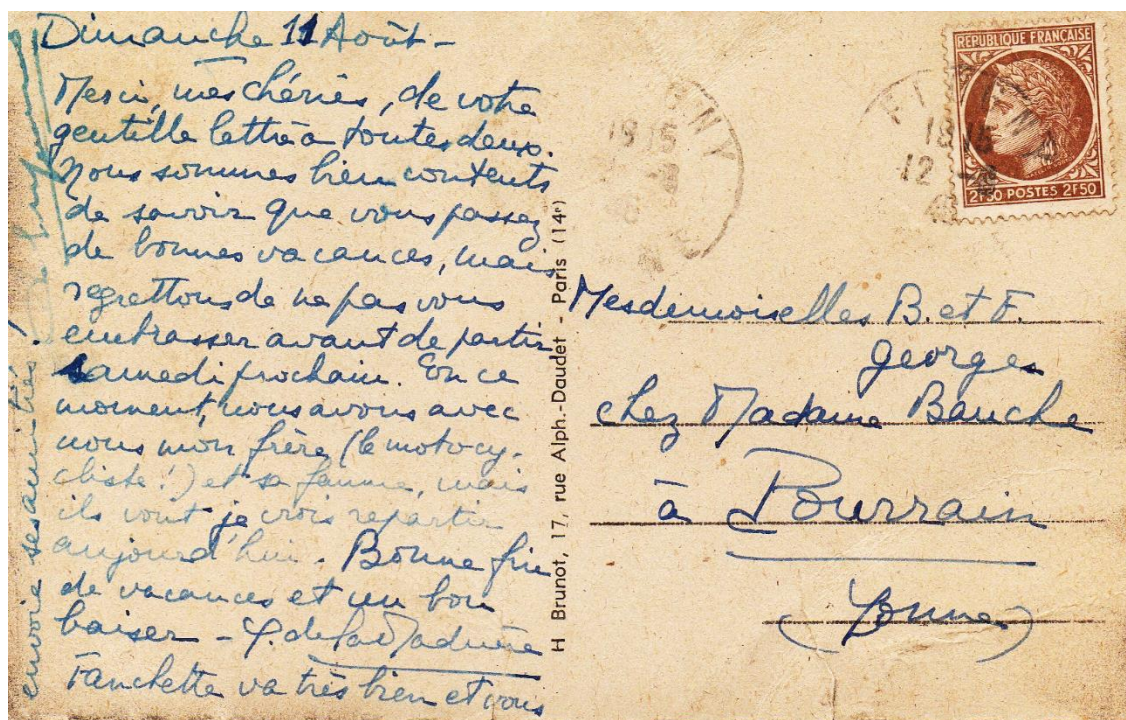
Au siècle suivant, Pierre Marie PIDOUX, fils de François Augustin Albin PIDOUX, percepteur à Morez, et d'Anne Sylvie de La CROIX, naît le 30 décembre 1844 à Morez. Vice-président du conseil général du Jura, il meurt le 12 février 1898 à Dole où il administrait le Comptoir d'escompte.

Son fils Pierre André, baron PIDOUX de la MADUERE qui fut, entre autres, camérier de sa Sainteté le Pape PIE X, s'intéressera à notre église de Percey, et nous laissera ses 'notes historiques' écrites dans les années 1945/49.

M. Albin PIDOUX de la MADUERE éditera les 'notes historiques' de son père en 1972 et avec beaucoup d'humilité aidera personnellement et grâce à son amitié avec l'archevêque de Sens, à la restauration de ce vieil édifice.

Je ne sais pas comment ils sont arrivés à Percey, mais je pense qu'ils étaient très attachés à notre village et à ses habitants.

Ci-dessous copie d'une carte postale de 1946 de la famille de la MADUERE adressée aux sœurs GEORGES (Bernadette et Françoise) leurs voisines.



(Carte postale fournie par Laurent VALLET) -

Sources : GENEANET – 'ASPHOR' Association orgelétaine de sauvegarde du patrimoine : Une famille orgelétaine de notables, les PIDOUX.

LA VIE COMMUNALE

Restauration de la nef de l'église :

Les murs avant les travaux :



En 2014, l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Percey, propose au conseil municipal l'idée de restauration de l'intérieur de la nef. Effectivement, les enduits ont été refaits au fil des années en appliquant des couches de ciment.

Malheureusement, cela a eu pour effet de faire apparaître des auréoles d'humidité, car le ciment ne laisse pas les murs respirer et bloque cette humidité à l'intérieur.

Le conseil municipal, suite aux demandes de subventions accordées par la Région, le Département et l'Etat, a lancé avec l'Association, une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine afin de compléter le plan de financement.

La décision a été prise début 2015 pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'est élevé à 28 000 euros.

Les travaux : avant et après

Piochage et enduit à la chaux des murs par l'entreprise MORESK de Joigny.

Quelques découvertes sous le crépi :

Niche sous l'avant-dernier entrait, sa forme fait penser à une ancienne ouverture en forme de meurtrière. Peut-être éclairait-elle la nef de l'église primitive avant la construction de l'abside et des fenêtres en ogive.



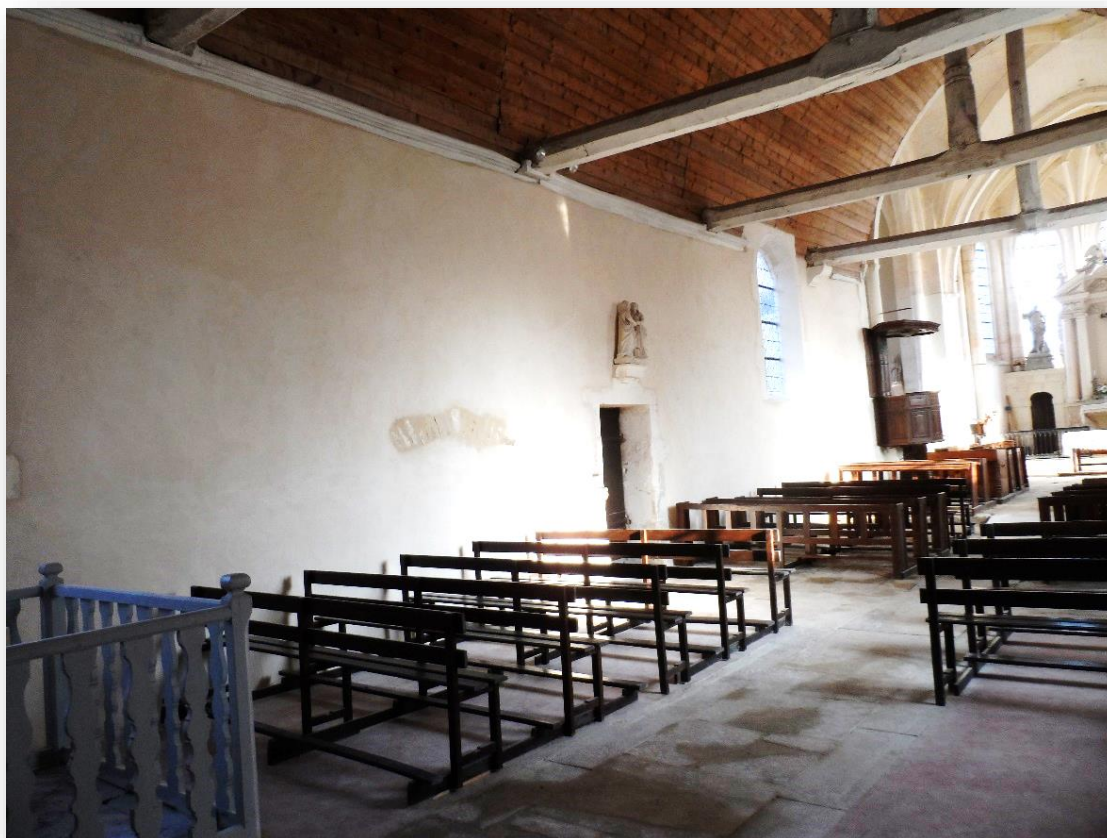
Fleurs peintes dans la niche



Une autre niche sous le crépi :



Nef rénovée :



Suite à différentes recherches dans nos archives :

Le 22 janvier 1791 : réfection des bancs de l'Eglise dans le chœur et du tabernacle qui tombe en pièces, réparation de l'horloge, le tout pour la somme de 849 livres.

Le 30 pluviôse de l'an VII (18/02/1799), l'horloge est réparée et le cadran nettoyé.

Le mécanisme de cette horloge a été, au début du 20^{ème} siècle, abandonné dans la montée d'escalier du clocher, derrière la porte, en très mauvais état.

Notre curiosité éveillée, nous avons cherché à savoir où se trouvait cette horloge et comment elle fonctionnait.

Monsieur Daniel BONNETAT a récupéré le mécanisme, l'a nettoyé, dérouillé, peint pour lui redonner, au mieux, son apparence d'origine. Il correspond bien aux mécanismes des premières horloges sonnant les heures, installées à partir de la fin du 16^{ème} siècle dans certaines églises médiévales.



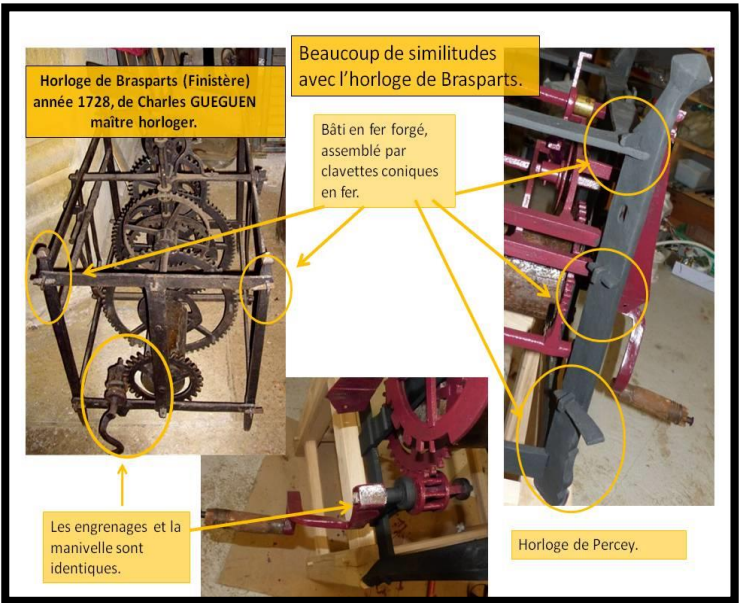
Monsieur Gilbert ROUGET a créé un support en bois pour que nous puissions l'exposer dans l'entrée du clocher. (Voir page suivante)



A gauche, emplacement de l'horloge sur la façade nord du clocher, à droite le reste d'un engrenage à l'intérieur du monument.

Cette photographie de l'église date des années 1900, l'horloge n'apparaît plus sur aucun document ultérieur en notre possession.

Ci-dessous l'horloge et le fanion installés dans l'entrée du clocher en mars 2017.



COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Vœux de monsieur le Maire :

C'est devant un parterre d'élus dont la conseillère départementale, Mme Marie-Laure CAPTAIN - le président de la Communauté de Communes Serein et Armance, M. Yves DELOT - le maire de Butteaux, M. Michel FOURREY - le maire de Les Croûtes, M. Jean-Pierre RAVISE - les conseillers municipaux et la population de Percey que notre maire Daniel BOUCHERON, a parcouru l'année écoulée dans ses réalisations et ses aménagements. Il a poursuivi par les projets d'investissements qui seront présentés au conseil municipal pour l'année à venir.

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié et la dégustation de la galette offerte par le comité des fêtes-club de l'espérance.



Assemblée générale de l'association du 28 janvier 2017 :

Nous regrettons la faible participation des adhérents.

Les différents rapports ont été soumis aux personnes présentes.

Ceux qui souhaitent consulter le procès-verbal de l'AG doivent contacter le président, M. Maurice JAMBON.



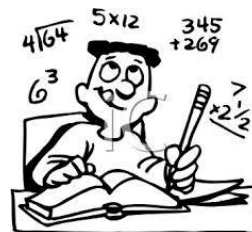
Sortie pédestre du 09 avril 2017 :

Les marcheurs étaient au rendez-vous mais, compte-tenu de plusieurs randonnées dans le secteur, la participation a été moindre.

Tous semblaient ravis par cette agréable matinée printanière et par l'apéritif offert.



Culture



Auriez-vous eu votre certificat d'études en 1923 ?

Exercices extraits des ouvrages de préparation au Certificat d'Etudes de 1923

1. DICTEE

Retrouvez les 10 fautes qui se sont glissées dans ce texte.

Le pays natal

C'est toujours une grande émotion pour moi que de retourné dans ce petit bourg, à peu près inconnu au reste du monde, la où j'ai tendu les bras aux premiers fantômes de la vie. Un peu avant d'être arriver, je descend de voiture, je marche sur le revert de la route, je compte les arbres. Je reconnait ceux aux branches desquelles je grimpais avec mes camarades. Il y en a au pied desquels je m'assied et où, les yeux fermés, je me plonge dans quelques doux rêve qui me rajeûnit de vingt ans. Il y en a que j'aime comme de vieux amis, et devant lesquels je m'incline en passant ; il y en a d'autres qui sont plantés depuis mon départ, et devant lesquels je passe sans regarder, comme des inconnus.

Alexandre DUMAS

2. EXPRESSION

Trouvez le premier terme de la comparaison.

.....comme de l'eau de roche.

.....comme un jour sans pain.

.....comme le marbre.

.....comme du jais.

.....comme un diable dans un bénitier.

3. PARTAGE DU TRAVAIL

Deux ouvriers travaillent ensemble. Le 1^{er} gagne 9 f par jour de plus que le 2^{ème}. Le 1^{er} travaille 10 j. et le 2^{ème} 3 j. ils touchent ensemble 402 f. Quel est le salaire journalier de chacun d'eux ?

4. ET VOGUE LE NAVIRE

Un navire contient 145 passagers de 1^{ère} et de 2^{ème} classe. Les uns payent 320 f et les autres 260 f. La recette totale a été de 39 800 f. Quel est le nombre de passagers de chaque classe ?

5. REDUIRE LES FRACTIONS

Réduire au même dénominateur les fractions suivantes :

1) $\frac{3}{7}$ et $\frac{5}{8}$

3) $\frac{15}{52}$ et $\frac{31}{60}$

5) $\frac{5}{6}$, $\frac{2}{5}$ et $\frac{3}{10}$

2) $\frac{6}{13}$ et $\frac{11}{19}$

4) $\frac{1}{3}$, $\frac{3}{4}$ et $\frac{2}{5}$

1. DICTEE

Retourner, là, arrivé, descends, revers, reconnais, aux branches desquels, je m'assieds, quelque, rajeunit,

2. EXPRESSION

Clair comme de l'eau de roche, **long** comme un jour sans pain, **froid** comme le marbre, **noir** comme du jais, **se démener** comme un diable dans un bénitier.

3. PARTAGE DU TRAVAIL

Les 10 jours de travail du premier ont été payés autant que 10 jours de travail du second plus $9 \text{ f} \times 10 = 90 \text{ f}$. 402 f représentent donc 13 jours de travail du 2^{ème} plus 90 f. Salaire journalier du 2^{ème}
 $= (402 - 90 \text{ f}) / 13 = 24 \text{ f}$. Salaire journalier du 1^{er} = $24 + 9 = 33 \text{ f}$.

4. ET VOGUE LA GALERE

Ce problème se résout par fausse hypothèse : si tous les passagers voyageaient en 1^{ère} classe, la recette serait $320 \text{ f} \times 145 = 46\,400 \text{ f}$. On a reçu en moins $46\,400 - 39\,800 = 6\,600 \text{ f}$. Si un passager de 1^{ère} classe est remplacé par un de 2^{ème} classe, on reçoit en moins $320 \text{ f} - 260 = 60 \text{ f}$. Nombre de passagers de seconde classe = $6\,600 / 60 = 110$. Nombre de passagers de 1^{ère} classe = $145 - 110 = 35$

5. REDUIRE LES FRACTIONS

1) $3/7 = (3 \times 8) / (7 \times 8) = 24/56$ et $5/8 = (5 \times 7) / (8 \times 7) = 35/56$. 2) $6/13 = (6 \times 19) / (13 \times 19) = 114/247$ et $11/19 = (11 \times 13) / (19 \times 13) = 143/247$. 3) $15/52 = (15 \times 60) / (52 \times 60) = 900/3\,120$ et $31/60 = (31 \times 60) / (60 \times 52) = 1\,860/3\,120$. 4) $1/3 = (1 \times 4 \times 5) / (3 \times 4 \times 5) = 20/60$; $3/4 = (3 \times 3 \times 5) / (4 \times 3 \times 5) = 45/60$; $2/5 = (2 \times 3 \times 4) / (5 \times 3 \times 4) = 24/60$. 5) $5/6 = (5 \times 5) / (6 \times 5) = 25/30$; $2/5 = (2 \times 6) / (5 \times 6) = 12/30$; $3/10 = (3 \times 3) / (10 \times 3) = 9/30$

Pourquoi dit-on... ? (par Robert)

Se faire blackboulé :



Se voir refuser l'accès à un lieu ou dans une organisation. Echouer à un examen.

Cette expression, qui remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, vient de l'anglais *black* (noir) et *ball* (boule) et des fameux clubs anglais. Lorsque quelqu'un sollicitait son admission dans l'un de ces clubs, les membres devaient se prononcer par un vote secret en mettant dans l'urne une boule blanche ou noire, selon qu'ils étaient d'accord ou non pour accepter le candidat parmi eux. S'il y avait trop de boules noires, l'admission était refusée. « Se faire blackboulé », c'est donc être refusé par un trop grand nombre de boules noires. Par la suite, cette expression en est venue à désigner l'échec à un examen ou à toute démarche nécessitant l'approbation de quelqu'un.



S'en battre l'œil : S'en moquer, ne pas y attacher d'importance.

Voilà une expression que l'on trouve chez La Fontaine au XVII^{ème} siècle et qui pourtant, sous des dehors bien innocents, cache en fait une affreuse vulgarité. En effet, à cette époque, le mot « œil » désigne bien sûr l'organe de la vision, mais aussi, métaphoriquement, l'anus ! Et c'est avec ce sens qu'il faut l'interpréter dans de nombreuses expressions, comme « se fourrer le doigt dans l'œil », qui se rapproche ainsi de « s'en fiche » ou de « s'en foutre ». Eh oui ! C'est ainsi qu'un dictionnaire du début du XVIII^{ème} siècle (celui de Le Roux, publié en 1718) donne comme équivalent de « s'en battre l'œil » la formule « s'en battre les fesses ».

De nos jours, certains jeunes gens (et de jeunes filles...) emploient volontiers l'abréviation « Balec ! », dans le sens de « Je m'en bats les c... ». Notons au passage que « s'en tamponner le coquillard », qu'on emploie parfois dans le même sens que « s'en moquer », revient exactement au même : « tamponner » (comme on tamponne un timbre, par exemple) correspond à « battre » et le « coquillard », c'est... Vous avez compris.

Les infos animalières de Percey



une buse, dans le poulailler,
Etourdie, s'était égarée.
Les poules, très effarouchées,
Sous un sapin, se sont cachées.
Mais le coq de Marie-Andrée
Se retrouva tout déplumé !!!!

Monique



Images du Web



- 1-Mme Brigitte Bernard
- 2-Nicolas Rouget
- 3-cristelle Bonnetat
- 4-Stéphane Willems
- 5-Christophe Vallet
- 6-Cédric Boucheron
- 7-Cédric Jacquemier
- 8-Frédéric Moreau
- 9-Aline Gimenez
- 10-Olivier Ferlay
- 11-Christophe Goncalves
- 12-Willy Corset
- 13-Sébastien Marlot
- 14-Arnaud Brun
- 15-Thierry Guinot
- 16-Peggy Pierron
- 17-Polo Tavares

Sur cette photographie publiée dans le perciquois n°27, il faut lire en n°13 : Sébastien MARLOT et non MOREAU - On nous signale également des erreurs de dates sur les périodes scolaires de certains enseignants, en pages 22 et 23 : M. VOVART 1952 à 1955 - Mme COLLOT 1955/1956 – Mme RENARD 1956/1957 – Mme Nicole et non Marcelle FOURNIER 1957/1958 et M. MARTIN 1958/1959. Merci de nous avoir signalé ces erreurs.



- 1 Olivier FERLAY, 2 Cédric BOUCHERON, 3 Thierry GUINOT, 4 Michaël KOCH,
- 5 Christophe VALLET, 6 Nicolas ROUGET, 7 Philippe ROBINEAU, 8 Sébastien MOREAU,
- 9 Sandrine CANET, 10 Sébastien LEMONNIER, 11 Alexandra MOREAU,
- 12 Estelle JACQUEMIER, 13 Christelle PONSARD, 14 Sylvaine ROUGET, 15 Dimitri CORSET,
- 16 Cédric JACQUEMIER, 17 Aline GIMENEZ, 18 Frédéric MOREAU,
- 19 Stéphane WILLEMS, 20 Willy CORSET, 21 Christophe GONCALVES.

Année 1986/1987 trois niveaux : CE2 - CM1 - CM2

BRÛLAGE DES PLASTIQUES

Depuis quelques temps nous constatons une augmentation des brûlages des plastiques sur notre commune.

Cette action cause notamment une odeur fortement désagréable pour le voisinage.

La combustion de matière plastique est responsable d'émission de substances ayant des effets nocifs sur l'environnement et tout particulièrement sur la qualité de l'air mais aussi sur la flore et la faune ainsi qu'à la santé humaine.

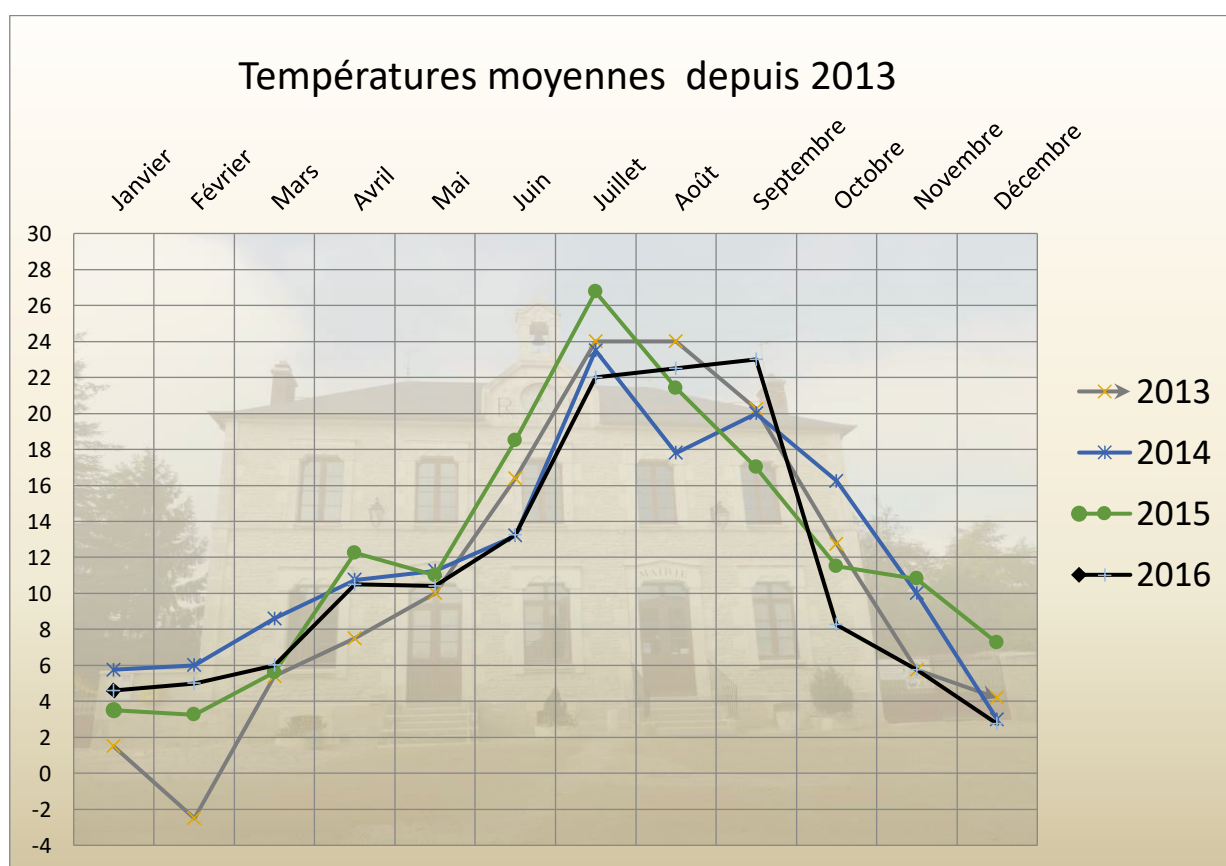
Le brûlage des plastiques est donc strictement

INTERDIT !!

PENSEZ AU RECYCLAGE !! (sac jaune)

★★★

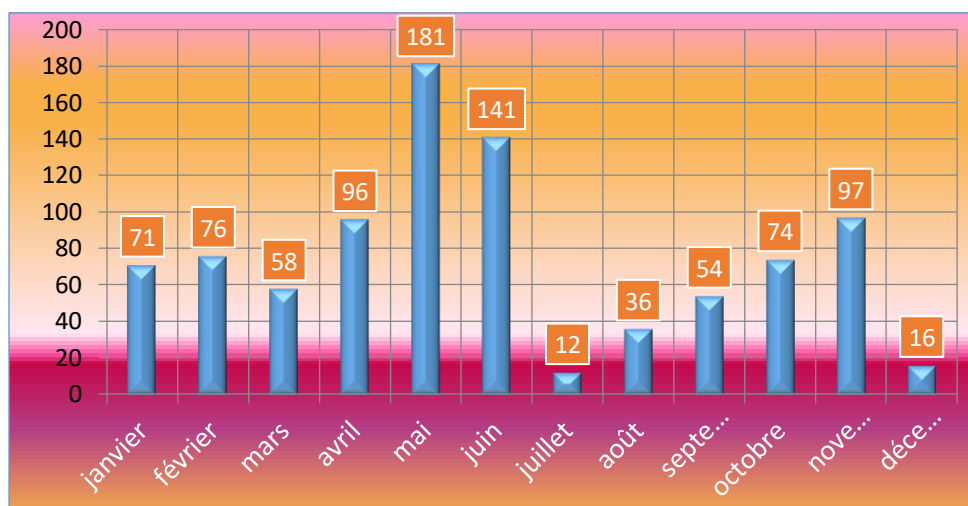
Relevés des températures à Percey, effectués par
M. Robert DELACROIX



Relevés pluviométriques de Percey, effectués à la ferme des Plants

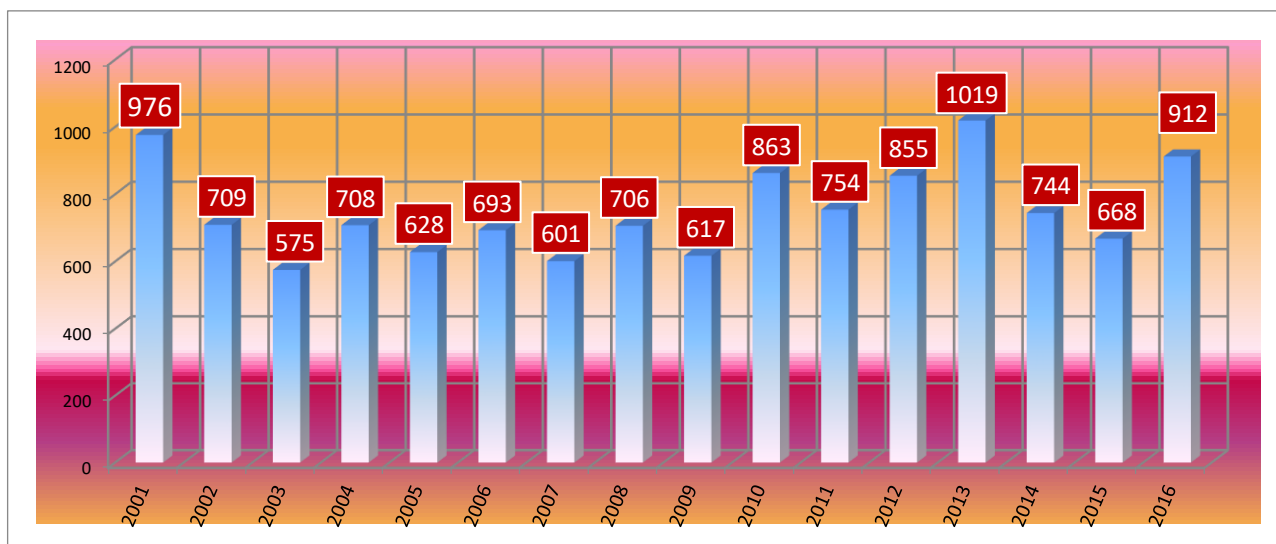
Pluviométrie 2016

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
71	76	58	96	181	141	12	36	54	74	97	16	912 mm



Pluviométrie depuis 2001

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
976	709	575	708	628	693	601	706	617	863	754	855	1019	744	668	912



Rillettes aux deux truites roses

Pour 6 à 8 personnes

250 g de chair de truite rose fraîche (2)

2 dl de vin blanc sec

½ dl d'huile d'olive

1 cuil. A soupe de cognac

Sel, poivre

250 g de chair de truite rose fumée (2)

150 g de beurre



1 Levez les filets de la truite fraîche. A l'aide d'une pince à épiler, éliminez bien toutes les arêtes, puis coupez la chair en dés.

2 Mettez ces dés dans une casserole avec le vin blanc et portez sur le feu. Dès les premiers frémissements, arrêtez la cuisson. Egouttez.

3 Faites légèrement chauffer l'huile d'olive sur le feu moyen et faites-y revenir les dés sans laisser colorer. Ajoutez alors le cognac.

Assaisonnez de sel et de poivre, puis retirez la casserole du feu et mettez au frais.

4 Coupez la chair de la truite fumée en gros morceaux et faites revenir ces morceaux dans 50 g de beurre. Surveillez pour ne pas laisser colorer.

5 Laissez refroidir le poisson fumé, puis pilez-le au mortier et ajoutez le reste du beurre (100g) en l'écrasant avec une fourchette. Travaillez le poisson et le beurre jusqu'à ce que vous obteniez une pâte homogène. Ajoutez alors la truite fraîche et continuez de mélanger.

6 Rectifier l'assaisonnement si nécessaire, puis versez la préparation dans une terrine en tassant bien. Posez le couvercle de la terrine et laissez reposer une nuit au réfrigérateur.

7 Le lendemain, servez bien frais avec du pain grillé ou du pain de campagne. Vous pouvez servir la terrine sur une assiette en disposant une salade de fenouil cuit encore légèrement croquant, en croissant sur le haut de l'assiette.

Servir avec un vin blanc Riesling.

Bon appétit



ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 16 avril 2017 : Joy HERON GEYDET, 3, rue du château d'eau

Félicitations aux heureux parents

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme CASTELEYN Amélie 7, petite rue

Nous lui souhaitons la bienvenue

DECES

Mme la Baronne Yvonne PIDOUX de la MADUERE, le 5 mars 2017 dans sa 107^e année

DATES A RETENIR

Le 14 mai 2017 : vide greniers-marché perciquois

Le 24 juin 2017 : fête des écoles

Le 1^{er} juillet 2017 : apéro-concert

Le 14 juillet 2017 : repas républicain

Le 2 septembre 2017 : rando de nuit

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 35 08 57)

SPANC – Portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Ordures ménagères (T : 03 86 35 94 16)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS